

## APPEL A CANDIDATURE 2024

### LEVIER D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER POUR SOUTENIR LA TRANSFORMATION ET L'EVOLUTION DE L'OFFRE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX DANS UNE VISEE RESOLUMENT INCLUSIVE ET DURABLE

#### SECTEUR HANDICAP

### FONDS D'APPUI NATIONAL A LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE HANDICAP Versant INGENIERIE

Le président de la République a annoncé lors de la Conférence nationale du handicap en avril 2023 une mobilisation massive pour répondre aux besoins identifiés des personnes en situation de handicap. La circulaire du 7 décembre 2023 en a défini les modalités en termes de création et de transformation d'offres pourvoyeuses de nouvelles solutions.

Le premier semestre 2024 s'est traduit ainsi au sein de la région Bourgogne Franche-Comté par une mobilisation pluripartenariale et territoriale au service de la réalisation d'une programmation pluriannuelle répondant à ces enjeux de créations et transformations de solutions pour personnes en situation de handicap.

Pour mettre en œuvre ces solutions d'accompagnement et ainsi continuer la transformation de l'offre opérée dans ce domaine, un fonds d'appui à l'investissement ainsi qu'un appui à l'ingénierie sont désormais disponibles.

Au-delà de sa traduction en nouvelles solutions, il est attendu du secteur une évolution profonde des pratiques qui nécessite un accompagnement à la conduite du changement :

- La journée du 11 avril 2024 organisée par l'ARS BFC autour des dispositifs dans le champ de l'Enfance en BFC,
- L'expérimentation AIRE de mesure d'activité des Dispositifs Enfance,
- La tenue des COTRANS en département,
- L'animation (trimestrielle) du réseau des MDPH de BFC, en appui sur la CNSA et le GRADES,

permettent de mesurer les enjeux restant à relever en termes de transformation institutionnelle, de postures professionnelles, voire « d'intime conviction » à asseoir pour poursuivre ce chemin de la transformation des pratiques au service de l'inclusion.

## LES LEVIERS DEJA ACTIONNES ou ACTIONNABLES en BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

La stratégie de transformation de l'offre en BFC ne débute pas avec ce Fonds d'appui à la transformation, qui vient en revanche la consolider. A titre d'exemple, notons les leviers suivants :

- La **contractualisation** dans les champs Enfance, Adulte et Travail qui vient déjà apporter des orientations ambitieuses d'évolution et de diversification quantitative des offres médico-sociales. Toutefois il subsiste des attentes de l'Agence concernant : la mesure de l'activité (taux d'occupation, intensité des accompagnements, période d'ouverture des ESMS) et la dynamisation de la diversification des offres (quantitative et qualitative) dans le secteur adulte ;
- Les **Comités de Transformation départementaux** dont les dynamiques sont à maintenir en sortie de programmation « 50.000 solutions » pour ne pas faire de ces comités uniquement des chambres d'enregistrement des besoins restant à pourvoir mais bien des lieux de concertation pour mobiliser, en co-responsabilité, l'ensemble des acteurs (MDPH, C360, OG, Départements, Partenaires de la scolarisation, du secteur travail, du secteur Soins, usagers et leurs représentants...).
- Les **appels à candidature en crédits non reconductibles** relatifs au soutien financier apporté par l'Agence pour soutenir la **transformation et l'évolution de l'offre des établissements et services médico-sociaux** dans une visée résolument inclusive et durable.

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES « FONDS d'APPUI A LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE HANDICAP »

Les axes privilégiés que l'Agence priorise aujourd'hui pour être au rendez-vous de la transformation en 2027, pour toutes et tous :

- **Aller plus loin sur l'évolution des pratiques professionnelles** : en structure, à l'école, dans le milieu du travail, dans les équipes des ESMS, passer de la conviction du bien-fondé de l'inclusion à l'opérationnalité de celle-ci au quotidien ;
- **Rapprocher le sanitaire du médico-social et faciliter l'accès aux soins pour toutes et tous** : briser les représentations, faciliter les consultations de soins, amplifier les collaborations avec le secteur santé mentale aux pratiques médico-sociales (dont double vulnérabilité), repérer les besoins somatiques dans les comportements problématiques ;
- **Diversifier qualitativement l'offre adulte** : la transformation dans le secteur enfance devient robuste avec la mise en place de la contractualisation régionale socle et le suivi de l'activité s'amorce avec l'expérimentation AIRE mais le secteur adulte peut développer sa diversification et apporter des propositions nouvelles ambitieuses tournées sur le maintien et le développement des apprentissages, notamment en lien avec les réponses existantes sur les territoires ;
- **Inscrire profondément et durablement les pratiques professionnelles dans le respect des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles en vigueur, gage de qualité des accompagnements proposés** ;
- **Maintenir et/ou adapter le parc immobilier aux enjeux de demain** : transformation et transition environnementale.

## OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE et ACTIONS ELIGIBLES

En complément de l'appel à candidature « Crédits Non Reconductibles » 2024 relatif à la transformation et évolution de l'offre, l'Agence régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté propose d'orienter le fonds d'appui régional « Ingénierie » (crédits CNSA) autour de 3 sujets prioritaires pour 2024-2025, alloué à la suite d'une convention-dument signée par toutes les parties :

- ⇒ **Autodétermination Enfance/Adulte/Travail** : acquisition de nouvelles compétences / de méthodologies de travail des équipes pour placer l'utilisateur comme acteur de sa propre vie
- ⇒ **Habitude aux soins dans les secteurs Enfance/Adulte/Travail** : acquisition de nouvelles compétences, de méthodologies de travail des équipes pour favoriser l'accès à la prévention et aux soins de droit commun ou spécifiques pour toutes et tous, y compris par une démarche d'habitude aux soins
- ⇒ **Diversification qualitative de l'offre dans le secteur Adulte/Travail** : acquisition de nouvelles compétences, de méthodologies de travail des équipes pour poursuivre l'accès aux apprentissages et favoriser l'expression des singularités et soutenir des projets professionnels choisis et personnalisés aux usagers

La modernisation de l'offre médico-sociale inscrit ainsi les ESMS dans une réflexion globale, d'organisation performante alliant le management du changement, le développement des technologies numériques et la mise en œuvre de pratiques durables dans un contexte de transition écologique.

## ELEMENTS ATTENDUS

La demande doit être claire, concise et argumentée et reprendra le plan suivant :

- ❑ **Justification de la demande** : présentation succincte du diagnostic de situation et description précise de l'action et des impacts attendus en termes de transformation/évolution de l'offre ainsi que des pratiques professionnelles induites (public cible, nombre de personnes concernées, objectifs poursuivis, résultats attendus, partenariats à développer ...)
- ❑ **Détail des financements du projet global**  
*Dont autres sources de financement à envisager par le gestionnaire : redéploiement de moyens, mobilisation de réserves, de fonds propres ou de report à nouveau, fonds extérieurs comme l'OPCO, et fonds sollicités voire obtenus en CNR dans le cadre de l'AAC « Transformation de l'Offre »;*
- ❑ **Modalités de mise en œuvre** : externalisation par un prestataire, projet porté par plusieurs gestionnaires, ...
- ❑ **Calendrier de mise en œuvre** : l'action doit être lancée et terminée au 31/12/2025 au plus tard ;
- ❑ **Evaluation de l'action** : l'analyse du dossier portera particulièrement sur le choix des modalités et des indicateurs de suivi et de résultats proposés ainsi qu'à leur fiabilité.

Les demandes de financement des porteurs de projets aux ARS s'effectuent via l'application GALIS : <https://galis-subsventions.cnsa.fr>.

L'ESMS peut consulter l'évolution de sa demande à tout moment sur l'application.

Un guide de l'utilisateur est fourni en annexe à cet appel à candidatures.

## FINANCEMENTS

Une enveloppe régionale de 240.192€ est sanctuarisée pour ce Fonds d'appui « Ingénierie » 2024-2025.

Puisque complémentaire à l'appel à candidature CNR « Transformation et évolution de l'offre » 2024, et afin de favoriser des projets d'envergure, **le seuil minimal requis de la candidature devra être de 40.000€**. Ainsi jusqu'à 6 projets pourront être retenus en région Bourgogne-Franche-Comté. Les financements alloués seront de nature **non** pérenne.

## SUIVI ET EVALUATION

Le gestionnaire tiendra informé au 30/04/2026 l'ARS BFC du déroulement de la mise en place des mesures financées.

## GRILLE D'ANALYSE ET CRITERES DE SELECTION

Seuls les dossiers éligibles au regard des critères énoncés dans le cahier des charges feront l'objet d'une analyse. L'ARS BFC sélectionnera les projets au regard des critères suivants :

- la pertinence du diagnostic ;
- la cohérence entre les actions proposées et le diagnostic de situation ;
- la pertinence des actions et les impacts attendus au regard notamment des 3 priorités de l'Agence Régionale de Santé ;
- les modalités et indicateurs mis en place pour évaluer ces impacts ainsi que les modalités de pérennisation le cas échéant ;
- les modalités de mise en œuvre et le calendrier retenu ;
- l'adéquation de l'engagement financier au regard des moyens de la structure / gestionnaire.

*S'agissant de crédits affectés à l'évolution de l'offre proposée et impactant possiblement les conditions de travail, il sera apprécié que le projet présenté soit **co-construit** de façon paritaire avec les représentants du personnel.*

## CALENDRIER

Date limite de complétude de l'enquête en ligne : **30 septembre 2024**.